

### Dépôt de garantie financière

Les promoteurs versent une garantie financière au gouvernement pour couvrir les frais de remise en état de sites d'exploration ou d'exploitation minière si eux-mêmes se trouvent dans l'incapacité de s'en charger.

Nous voulons nous assurer que le montant de la garantie retenue pour chaque projet est suffisant, couvre adéquatement les risques et réduit la probabilité de devoir engager des fonds publics si le promoteur ne remet pas le site en état.

Nous voulons aussi que les processus servant à déterminer et à évaluer le montant des garanties soient clairs, efficaces et transparents. Nous nous penchons en outre sur les types de garanties qui devraient être acceptés, sur le moment où le gouvernement peut puiser dans les fonds de garantie, et sur les façons de renforcer les outils d'application relatifs aux garanties.

Si la raison d'être de la garantie est la même pour tous les projets, il pourrait cependant s'avérer nécessaire de moduler les exigences pour les projets d'exploration seulement, d'exploitation de placers et d'extraction de quartz.

#### Les enjeux

En ce moment, l'exigence de dépôt de garantie n'est pas appliquée uniformément et n'assure pas toujours une réduction du risque pour les contribuables. De plus, les processus visant à déterminer et à évaluer le montant des garanties sont parfois mal définis et prennent du temps à aboutir. Par ailleurs, un montant de garantie trop élevé peut compromettre la réussite et la viabilité financières d'un projet minier.



Image du camp d'exploration Kudz Ze Kayah.

Les promoteurs miniers versent une garantie financière pour couvrir les frais de remise en état au cas où ils se trouveraient dans l'incapacité de s'en charger.

### Les approches possibles

Voici quelques-unes des approches envisagées. Nous aimerions savoir ce que vous en pensez.

- **But et paramètres**  
Nous pourrions continuer de baser le montant des garanties sur le coût de la remise en état du site ou nous pourrions mettre au point des outils permettant d'évaluer les risques et la probabilité d'une remise en état complète à long terme.
- **Renouvellements, modifications et transferts de permis**  
Nous envisageons d'empêcher les renouvellements, les modifications et les transferts de permis si les paiements de garantie ne sont pas à jour.

- **Exigences de garantie**  
Nous pourrions exiger le dépôt d'une garantie pour tous les projets ou encore restreindre cette exigence aux projets qui dépassent certains seuils.
- **Évaluation et modification des garanties**  
Nous pourrions continuer d'évaluer les garanties de façon discrétionnaire, en suivant les politiques, ou encore instaurer une évaluation périodique obligatoire.
- **Saisie et utilisation des garanties**  
Nous pourrions établir qu'il est possible de saisir la garantie d'un promoteur dans certaines circonstances, par exemple si ce dernier ne respecte pas les règles, ne procède pas à la remise en état, cesse la production sans préavis, abandonne le site ou commet un acte de faillite.

